

La gestion des équipements de travail : les machines

Ce programme de formation fait partie d'une filière de formation des cycles SSE (Santé Sécurité Environnement) de l'UIMM préparant au rôle de « **Animateur Prévention SSE** ».

Publics concernés

Toutes personnes étant amenées à animer une démarche de prévention SSE.

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Connaître les bases de la réglementation en termes de conception, de mise sur le marché et d'utilisation des équipements de travail et moyens de protection.

Apprendre aux participants à utiliser des outils d'évaluation et d'analyse, à exploiter les résultats et à identifier les mesures à prendre.

Faire connaître et partager les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer la conformité de l'équipement et répondre aux exigences légales applicables.

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

Evaluation :

Certification Orale selon le manuel de certification défini au Registre Spécifique des Certifications.

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

- Méthodes participatives facilitant les partages d'expérience
- Transmission des connaissances et des outils de mise en œuvre
- Mises en situation à travers les exercices.

Mode d'apprentissage :

Formation en présentielle basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

Encadrement :

Formateur expert

Moyens techniques et livrable fin de formation

Attestation de formation

Programme

La Directive Machines 2006 / 42 CE et ce qu'elle implique

La conception et la mise sur le marché des équipements de travail et moyens de protection

- Présentation des notions de mise sur le marché (vente, prêt, location, etc...) et de mise en service,
- Rôles et responsabilités des différents acteurs (concepteur, fabricant, propriétaire, utilisateur),
- Les règles de conception – L'annexe 1 et contenu de la documentation technique (la notice d'instruction, ...),
- Les procédures de certification et les organismes de contrôle,
- Apport et partage de bonnes pratiques dans la rédaction des cahiers des charges.

L'utilisation des équipements de travail et moyens de protection

- Le maintien en état de conformité,
- La modification d'un équipement de travail,
- Les mesures d'organisation et d'utilisation,
- Les prescriptions pour le matériel existant.

La gestion des EPI

Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.